

Projet Aire ouverte

du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Dans le cadre du sondage *Aire ouverte*, qui vise à connaître les besoins des jeunes de 12 à 25 ans et leurs proches résidants sur le territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest, les responsables du projet remettront quatre (4) cartes-cadeaux, d'une valeur de cinquante dollars (50 \$) chacune. Ce sondage se déroulera du **1^{er} au 24 octobre 2021 à 23h59**. Les règlements encadrant ce concours sont les suivants :

Règlements du concours

1. Le concours s'adresse aux jeunes âgés entre 12 et 25 ans et leurs proches qui résident sur le territoire du CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST.
2. La date et heure limite pour compléter le sondage et participer au concours est le **24 octobre 2021 à 23h59**.
3. Les prix : Quatre (4) cartes-cadeaux d'une valeur de cinquante dollars (50 \$) chacune.
4. Pour participer au concours, chaque participant doit :
 - a. Répondre à toutes les questions du sondage en ligne disponible à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/1Ckn9dwTWSOxvliBRqNN-t0lvr9UonyeUvig3rsb1H14/viewform?edit_requested=true;
 - b. Remplir adéquatement, à la fin du sondage, la section servant à identifier le participant.
5. Les participants ne peuvent participer au sondage qu'une seule fois.
6. Les données nominatives recueillies aux fins du sondage seront conservées de façon confidentielle, selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Elles seront détruites à la suite de l'attribution des prix.
7. Quatre (4) gagnants seront choisis au hasard à l'aide d'un système automatisé parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Le tirage s'effectuera dans les bureaux du CISSS de la Montérégie-Ouest, au CLSC de Salaberry-de-Valleyfield, situé au 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield, devant témoins.
8. Le CISSS de la Montérégie-Ouest se réserve le droit d'éliminer à son gré toutes les participations expédiées en envois multiples et celles dont la provenance est douteuse.
9. Les noms des gagnants seront connus dans la semaine suivant la fin du concours, soit la semaine du 31 octobre 2021. Les noms des gagnants seront publiés sur la page Facebook du CISSS de la Montérégie-Ouest dans une communication faisant référence au concours.
10. Les gagnants seront contactés par le CISSS de la Montérégie-Ouest pour convenir des modalités de récupération des prix gagnés.
11. Un différend quant à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.